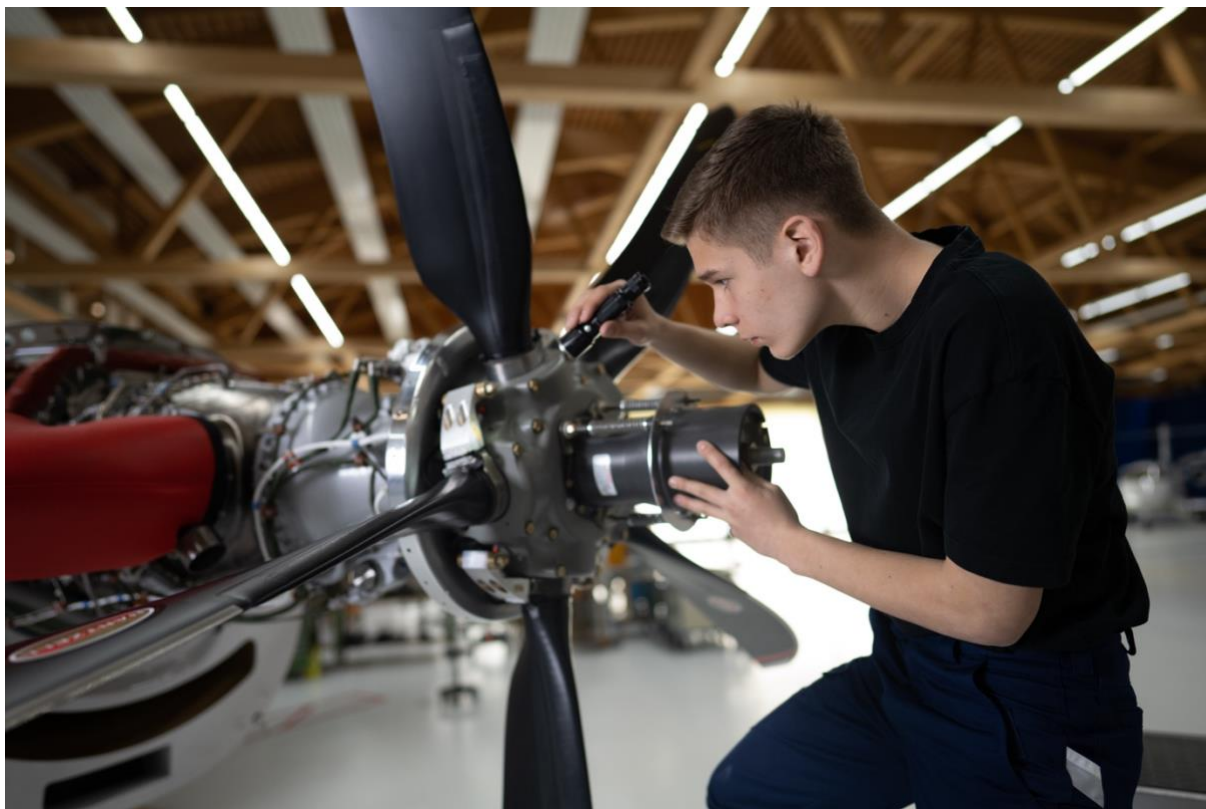


FUTUREMEM Audition interne

Résumé des réponses



Mars 2024

Table des matières

1.	Situation initiale.....	3
2.	Données clés.....	4
3.	Commentaires généraux sur les ordonnances sur la formation (focus: anomalies)	5
3.1	Grille de répartition des périodes des connaissances professionnelles	5
3.2	Durée du TPI (travail pratique)	5
3.3	Remplacement de l'examen des connaissances professionnelles	6
3.4	Nouvelle composition de la note d'expérience	6
4.	Commentaires généraux sur les plans de formation	7
5.	Retour concernant le/la constructeur/trice d'appareils industriels CFC	8
5.1.	Données démographiques concernant les participants	8
5.2.	Ordonnance sur la formation.....	9
5.3.	Plan de formation.....	12

1. Situation initiale

L'audition organisée par l'organe responsable fait partie de l'étape 3-> [ici](#) du processus de développement des professions prescrit par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). L'organe responsable soumet les **projets** d'ordonnance sur la formation et les **projets** de plan de formation aux **acteurs concernés** du champ professionnel pour consultation (voir *ibid.*).

Dans le cadre du projet FUTUREMEM, l'acceptation par les entreprises a été évaluée lors d'une étape intermédiaire par le biais d'une audition ou «sounding» de la branche. L'organe responsable a ensuite abordé la partie formelle de l'audition en impliquant tous les acteurs concernés dans l'évaluation du concept.

Depuis le début de la révision totale FUTUREMEM, l'organe responsable s'est efforcé d'impliquer, à une large échelle, la branche. Diverses séances d'information organisées en commun et différentes consultations (notamment les analyses des besoins -> [ici](#) et la consultation de la branche -> [ici](#)) témoignent de ces efforts.

Après que le projet initial de développement des professions, étayé par un concept global, n'a reçu qu'un soutien partiel de la part des cantons, des révisions fondamentales et diverses consultations ont été lancées.

L'audition interne organisée par l'organe responsable est une autre étape importante de la révision des professions FUTUREMEM. L'audition interne avait pour objectif de soumettre à consultation les huit projets d'ordonnance sur la formation et les huit projets de plan de formation. Les acteurs concernés de l'industrie Tech (voir à ce sujet le chapitre 2, Données clés) ont été invités à participer à l'audition.

L'audition interne a été conçue sous la forme d'une enquête en ligne. Les retours de l'audition interne seront pris en compte par l'équipe de projet et intégrés dans les projets d'ordonnance sur la formation et les projets de plan de formation. Les ordonnances sur la formation et les plans de formation mis au net et finalisés permettront d'assurer la qualité des prescriptions sur la formation en vue de la demande de ticket prévue vers la fin du premier semestre 2024.

2. Données clés

L'audition interne s'est déroulée sous la forme d'une enquête en ligne. Elle a été adressée aux entreprises, aux écoles professionnelles, aux centres interentreprises et aux chef-fe-s d'office (cantons) qui forment et enseignent au moins une des huit professions techniques. Les personnes visées sont celles qui travaillent dans l'une des fonctions suivantes:

- Formateur/trice en entreprise
- Responsable CIE
- Enseignant/e en école professionnelle
- Expert/e aux examens
- Propriétaire ou directeur/trice d'entreprise
- Directeur/trice d'école professionnelle

La consultation en ligne a eu lieu du 12 septembre 2023 au 8 octobre 2023 et pouvait être remplie en français, en allemand et en italien. L'enquête a commencé par la collecte des données personnelles. Puis, l'audition interne était divisée en deux parties:

- Appréciation du projet d'ordonnance sur la formation
- Appréciation du projet de plan de formation.

7'553 personnes ont reçu l'invitation à l'audition interne. Parmi elles, 1'934 personnes ont rempli l'audition interne (taux de réponse de 25,6%). En comparaison, sur les 3'000 entreprises contactées dans le cadre de l'audition de la branche, 497 personnes ont rempli l'audition de la branche (taux de réponse de 16.6%).

Professions	CAI	AU	AM	ET	DCI	MP	PM	PR	
Durée d'apprentissage [ans]	4	4	3	4	4	2	4	3	
Début d'apprentissage (2021)*	150	774	176	440	480	171	1'257	444	Total*
Participation totale	91	321	112	246¹	287	90	575²	212³	1'934
Allemand total	69	219	93	124	229	74	469	172	1'449
Français total	19	84	16	53	44	14	85	34	349
Italien total	3	18	3	12	14	2	21	6	79

Données clés Audition interne

* Etat: avril 2022, source: Formation professionnelle initiale (procédures de qualification incluses) (SBG-SFPI), OFS

¹ y compris les participants qui n'ont pas terminé l'enquête.

² Questionnaires terminés, les réponses des participants qui n'ont pas terminé l'enquête ont été prises en compte, environ +50 participations.

³ Questionnaires terminés, les réponses des participants qui n'ont pas terminé l'enquête ont été prises en compte, environ +100 participations.

Professions	Abréviation	Durée
Constructeur/trice d'appareils industriels CFC	AA	4 ans
Automaticien/ne CFC	AU	4 ans
Monteur/euse-automaticien/ne CFC	AM	3 ans
Electronicien/ne CFC	ET	4 ans
Dessinateur/trice-constructeur/trice industriel/le CFC	KR	4 ans
Praticien/ne en mécanique AFP	MP	2 ans
Polymécanicien/ne CFC	PM	4 ans
Mécanicien/ne de production CFC	PR	3 ans

Légende des professions

3. Commentaires généraux sur les ordonnances sur la formation (focus: anomalies)

Dans l'enquête en ligne, les articles suivants de l'ordonnance sur la formation ont fait l'objet de questions plus ciblées:

- Art. 7: Ecole professionnelle (tableau de répartition des périodes);
- Art. 8: Cours interentreprises (CIE);
- Art. 18 et 19: Procédure de qualification avec examen final.

Les participants ont pu s'exprimer comme ils le souhaitaient sur tous les autres articles.

3.1 Grille de répartition des périodes des connaissances professionnelles

Avec la révision FUTUREMEM, les 8 métiers de l'industrie tech seront plus cohérents et plus perméables. C'est pourquoi l'organe responsable a décidé, en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle, d'harmoniser le modèle scolaire des professions de 4 ans. Cela signifie que toutes les professions de 4 ans auront 2160 périodes d'école professionnelle, dont 1440 périodes seront consacrées à l'enseignement des connaissances professionnelles. Une nette majorité (>65%) des personnes ayant participé à l'enquête est d'accord avec le tableau des périodes allouées aux connaissances professionnelles pour les 7 professions techniques. La profession d'électronicien/ne CFC constitue l'exception. Les critiques formulées concernent les points suivants:

- Contenu trop vaste pour le nombre limité de périodes
- Manque de transition depuis le secondaire I et à l'issue de la formation professionnelle initiale
- En raison de la formation (théorique) exigeante, il devient de plus en plus difficile de recruter des apprentis adéquats

3.2 Durée du TPI (travail pratique)

Constat global

- L'augmentation de la durée minimale du travail pratique individuel (TPI) à 40 heures est considérée comme problématique par certaines parties prenantes, notamment par les formateurs/trices en entreprise, car les petites entreprises ont du mal à trouver des projets de cette ampleur.
- Des inquiétudes sont exprimées concernant le nombre maximum d'heures, la limite de 72 heures étant considérée comme trop basse, ce qui pourrait limiter la diversité et la qualité des projets.
- Des critiques sont adressées à une possible surpondération du TPI dans l'évaluation globale, certains craignent que cela ne déséquilibre les notes finales.
- Certains craignent qu'une réduction de la durée du TPI n'aboutisse à des projets plus simples et moins exigeants, ce qui nuirait à la qualité des travaux.
- Certaines personnes interrogées soulignent des contradictions apparentes, notamment en ce qui concerne l'augmentation de la pondération jumelée à la réduction de la durée, ce qui est considéré comme incohérent dans la logique de la proposition.

3.3 Remplacement de l'examen des connaissances professionnelles

L'examen des connaissances professionnelles sera remplacé par un travail d'approfondissement ou un TMER (travail en réseau, travail connexe, travail de corrélation *)

- Certains craignent que le TMER ne permette pas d'évaluer les connaissances acquises de la même manière que l'examen des connaissances professionnelles, c'est-à-dire une évaluation objective à l'aide d'un examen écrit avec des critères clairs de ce qui est juste ou faux. Il est souligné que le TMER peut ne pas couvrir la même étendue de connaissances que l'examen des connaissances professionnelles et il y a des inquiétudes quant à la comparabilité des diplômes sans l'examen traditionnel.
- Les responsables des CIE et les directeurs d'entreprise s'inquiètent du peu de temps consacré au TMER par rapport à l'enseignement et considèrent l'examen des connaissances professionnelles comme un outil important pour garantir les connaissances professionnelles et la qualité de la formation. Dans l'ensemble, les commentaires mettent en évidence les préoccupations concernant la qualité de la formation, la motivation des apprentis et la comparabilité des diplômes avec l'introduction du TMER.
- Une autre critique porte sur la crainte que la nouvelle proposition n'affaiblisse la position des écoles professionnelles. Le travail à la charge des entreprises formatrices est considéré comme problématique. Il y a des doutes sur la pertinence pratique ainsi que sur l'évaluation objective du TMER. Dans l'ensemble, des préoccupations subsistent quant à la praticabilité, la comparabilité et les ressources nécessaires.

* Le terme TMER a été adopté après concertation des partenaires de la formation professionnelle au sujet de l'audition interne, raison pour laquelle il est mentionné ici comme synonyme.

3.4 Nouvelle composition de la note d'expérience

La note d'expérience est désormais constituée à 50% de la moyenne des notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles et à 50% de la moyenne des contrôles de compétences effectués dans le cadre des cours interentreprises.

Les avis sur la pondération des cours interentreprises sont divergents. Si les uns sont défavorables à une prise en compte des CIE dans l'évaluation globale, d'autres saluent leur intégration. Des pondérations alternatives avec un poids plus élevé pour les écoles professionnelles sont proposées. Des critiques sont adressées à l'importance excessive des CIE par rapport au nombre de jours fréquentés. Il y a des inquiétudes quant à la surpondération de la note d'expérience issue des CIE par rapport à l'école professionnelle. En revanche, les participants sont favorables à une meilleure prise en compte des aspects pratiques et à leur promotion par une collaboration accrue entre les lieux de formation.

4. Commentaires généraux sur les plans de formation

De manière générale, les personnes interrogées approuvent le projet de plan de formation et la vue d'ensemble des compétences opérationnelles. Les domaines de compétences opérationnelles a à d*, les compétences transversales et les compétences techniques sont acceptés par une nette majorité (>65%) des personnes ayant participé à l'enquête dans les professions d'électronicien/ne CFC, de dessinateur/trice-constructeur/trice industriel/le CFC, de praticien/ne en mécanique AFP, de polymécanicien/ne CFC et de mécanicien/ne de production CFC. Pour les métiers de constructeur/trice d'appareils industriels CFC, de monteur/euse-automaticien/ne CFC et d'automaticien/ne CFC, les personnes interrogées ont majoritairement (>50%) approuvé les domaines de compétences opérationnelles a à d, les compétences transversales et les compétences techniques.

** Les critères de performance correspondent aux exigences du marché du travail, ils sont attribués aux bons lieux de formation et sont en corrélation avec le niveau de performance correspondant. Les commentaires spécifiques sont présentés dans les chapitres consacrés à chaque profession.*

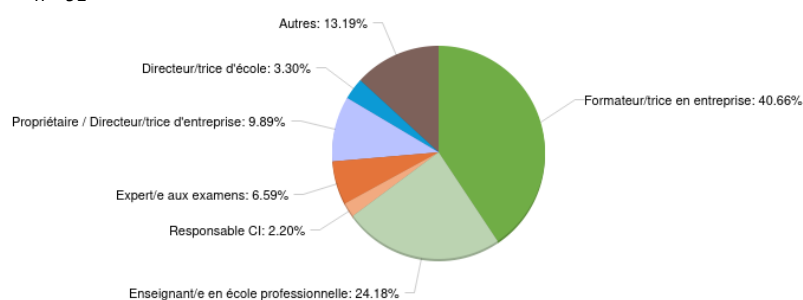
5. Retour concernant le/la constructeur/trice d'appareils industriels CFC

Profession	AA
Durée d'apprentissage [ans]	4
Début d'apprentissage (2021)	150
Participation totale	91

5.1. Données démographiques concernant les participants

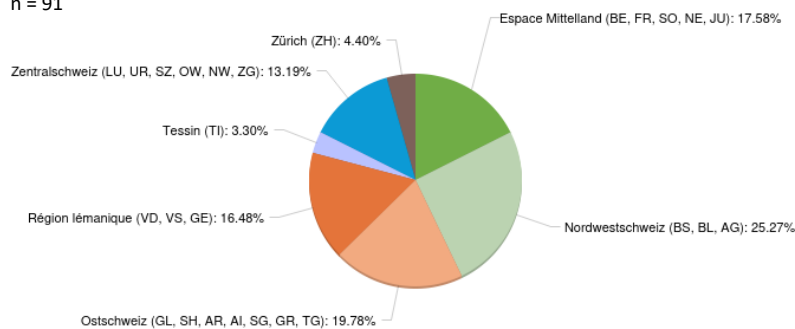
Sélectionnez votre rôle/fonction pour répondre à ce sondage.

n = 91



Dans quelle région se trouve votre lieu de travail?

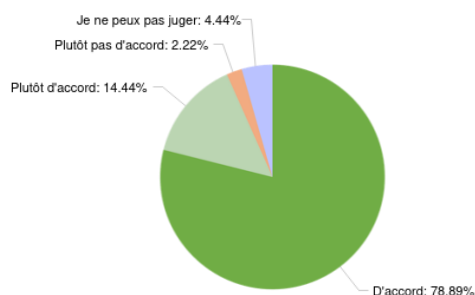
n = 91



5.2. Ordonnance sur la formation

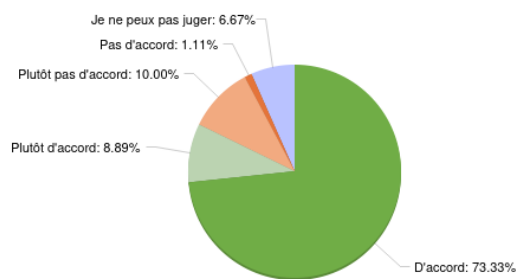
La grille de répartition des périodes des connaissances professionnelles reste inchangée (1120 périodes). Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec cela?

n = 90



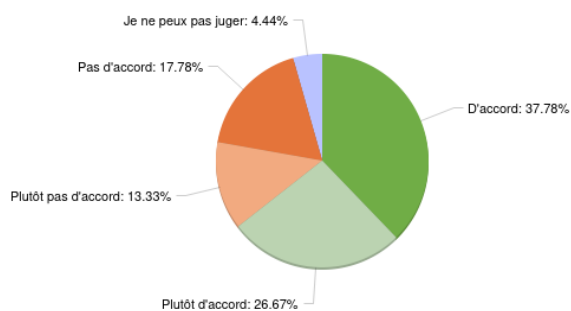
Le nombre de jours CIE reste inchangé (48 jours). Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec cela?

n = 90



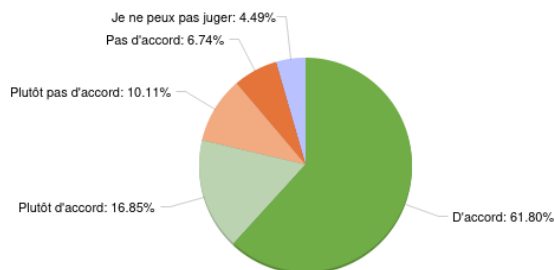
La pondération de l'examen partiel est désormais de 20% (jusqu'à présent: 25%). Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ce changement?

n = 90



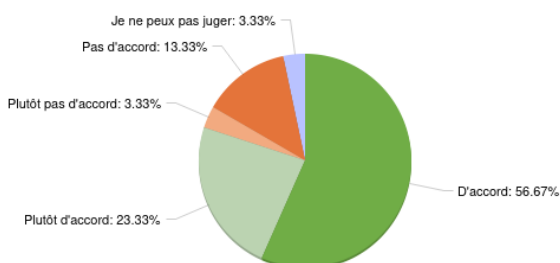
L'examen partiel dure désormais 12 heures (jusqu'à présent: 11 heures). Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ce changement?

n = 89



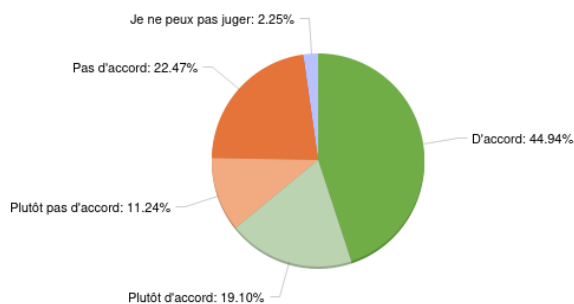
La pondération du TPI est désormais de 30% (jusqu'à présent: 25%). Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ce changement?

n = 90



Le TPI dure désormais entre 40 et 72 heures (jusqu'à présent: 24-80 heures). Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ce changement?

n = 89

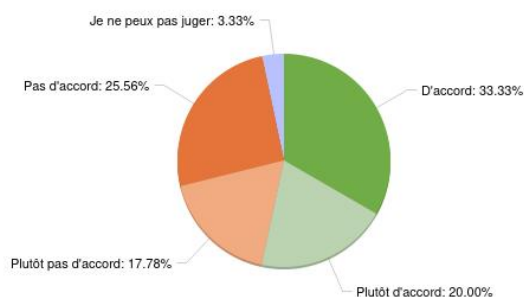


Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec la nouveauté décrite ci-après?

En deuxième et en quatrième années d'apprentissage, un travail d'approfondissement est désormais exigé. Il s'agit d'un travail pratique scolaire d'une durée de 6 à 8 heures, prescrit par l'organisation du monde du travail (Ortra).

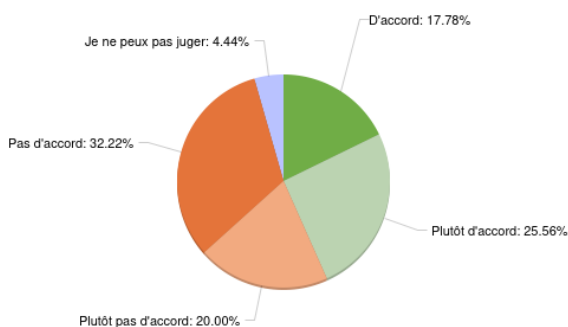
Il est évalué comme suit: résultat 50%, présentation 50%. La moyenne des deux travaux d'approfondissement est prise en compte à hauteur de 10% dans la PQual et doit être égale ou supérieure à 4 (voir articles 18-19 de l'ordonnance sur la formation).

n = 90



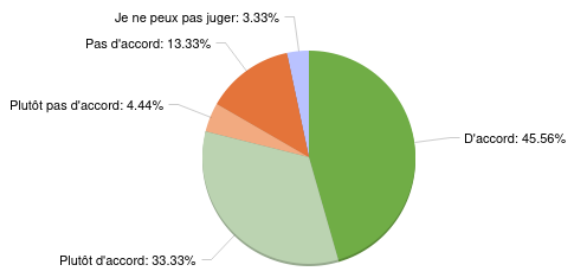
L'examen des connaissances professionnelles n'aura plus lieu sous sa forme actuelle. Il est remplacé par le travail d'approfondissement (travail pratique scolaire en 2^e et 4^e années d'apprentissage). Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ce changement?

n = 90



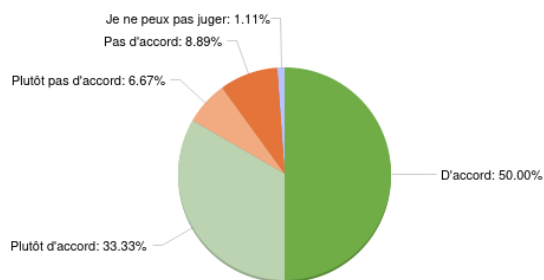
La note d'expérience se compose désormais à 50% de la moyenne des notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles et à 50% de la moyenne des contrôles de compétence des cours interentreprises. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec cela?

n = 90



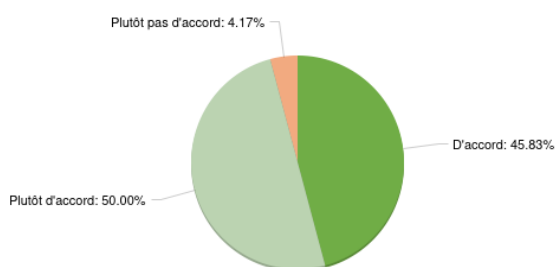
La pondération de la note d'expérience de l'école professionnelle et des CIE est désormais de 20% (jusqu'à présent: 15%). Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ce changement?

n = 90



Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec la vue d'ensemble des compétences opérationnelles?

n = 24*



*La différence avec les participations précédentes peut s'expliquer par le fait qu'à partir de cette question, seules les personnes ayant eu des retours sur les compétences opérationnelles ont participé.

5.3. Plan de formation

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec le projet de plan de formation?

n = 24

